



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Recherche

Question écrite n° 8816

Texte de la question

M. Bernard Leroy appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur le budget de la defense qui doit d'abord traduire l'importance strategique pour notre pays de preserver sa souverainete et sa capacite a controler la paix dans le monde. Pourtant le budget de la defense, compte tenu du niveau des moyens qui lui sont affectes, doit consacrer une part non negligeable a la recherche et a l'amenagement du territoire. Or aujourd'hui il apparait clairement que la derniere decennie n'a pas ete a la hauteur des ambitions affichees, notamment au niveau de nos regions, alors que pendant la meme periode, aux Etats-Unis, les budgets de la defense ont privilegie le developpement de nouvelles technologies et ont permis le developpement de reelles dynamiques regionales (Arizona, region de Seattle, etc.). On sait pourtant que ce sont les nouveaux « chantiers », nes de la recherche et des adaptations technologiques, qui contribuent le mieux au developpement economique regional, et au-dela a celui de l'emploi. Il serait donc souhaitable que le Gouvernement affiche avec beaucoup plus de determination sa volonte d'accelerer le transfert d'activites technologiques vers les regions, notamment dans le domaine des services et etudes du ministere de la defense. Cela passe egalement par un renforcement des moyens et des credits de recherche de la defense affectes aux centres de recherche regionaux. A titre d'exemple la region Haute-Normandie soutient depuis plusieurs annees de tels projets, en particulier dans des domaines essentiels tels que l'informatique de commandement et de renseignements, les communications et le traitement de signal. Il reste que les efforts de la region sont par nature limites et necessitent, pour avoir l'impact necessaire, une reelle volonte d'engagement de l'Etat dans ces domaines. Une reflexion approfondie semble tout a fait souhaitable pour optimiser les moyens techniques et humains dans ces secteurs, et notamment les systemes d'information geographique. Il lui demande ce que le Gouvernement envisage de faire en ce domaine et la politique qui sera suivie.

Texte de la réponse

L'effort de recherche est une des priorites du ministre d'Etat, ministre de la defense. Il s'identifie, au sein du budget de la defense, aux « etudes amont » auxquelles ont ete affectes, en 1994, 8 p. 100 du titre V, soit 8,1 MdF. En matiere de « recherche et developpement », ce sont 28,3 p. 100 de ce meme titre, soit 27,7 MdF qui sont inscrits a ce budget. Selon les derniers indicateurs disponibles, les seules etudes de recherche au financement individualise permettent de financer plus d'un millier de contrats par an repartis entre l'industrie (64 p. 100, les organismes de recherche sous tutelle du ministere de la defense pour 16 p. 100, les etablissements de recherche de la delegation generale pour l'armement pour 12 p. 100, les grands organismes publics de recherche tels que le Commissariat a l'energie atomique, le Centre national de la recherche scientifique et le Centre national d'etudes spatiales, les universites, les grandes ecoles et les associations scientifiques pour 8 p. 100. Le ministre d'Etat, ministre de la defense, attache une grande importance a la preservation du savoir-faire industriel en matiere de defense. L'industrie de defense, qui represente en effet 5 p. 100 de l'industrie francaise, met en oeuvre 30 p. 100 de la recherche et du developpement industriel du pays en faisant participer de tres nombreuses petites et moyennes entreprises. Il s'agit d'un tres important potentiel technologique, parmi les plus eleves du monde, qui est essentiel pour garantir notre capacite de defense. C'est pourquoi la delegation

générale pour l'armement anime actuellement plusieurs dispositifs d'aide aux petites et moyennes entreprises dont les effets vont dans les sens préconisés par l'honorable parlementaire. Créé au début de l'année 1993, le réseau d'accompagnement structurel des industries de défense (réseau Astrid) a ainsi pour vocation de renforcer les fonds propres des petites et moyennes entreprises (PME) de haute technologie et a pour objet d'identifier les entreprises détenant une compétence et un savoir-faire essentiels à la défense ou à l'aéronautique ; d'être à l'écoute des PME pour détecter de manière anticipée leurs besoins en fonds propres ; de rassembler, sous forme de dossiers d'investissements, les éléments d'expertise stratégiques concernant ces entreprises et, enfin, de transmettre, en liaison avec les chefs d'entreprises, ces dossiers d'investissement à des fonds de capital-risque spécialisés, partenaires de la délégation générale pour l'armement (DGA) dans cette opération. Par ailleurs, le comité « initiatives et PME » soutient la réalisation de développements exploratoires sous forme notamment de maquettes et de prototypes pouvant atteindre plusieurs millions de francs. Les retombées de ces actions favorisent particulièrement le développement régional comme ce fut le cas en particulier dans le Sud-Ouest pour l'aéronautique ou dans l'Ouest pour l'électronique. Enfin, parmi les autres opérations menées pour la DGA, il convient de citer, pour ce qui concerne la Haute-Normandie, le transfert du bassin des carènes de la direction des constructions navales de Paris à Val-de-Reuil qui doit s'achever fin 1997.

Données clés

Auteur : [M. Leroy Bernard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8816

Rubrique : Défense nationale

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4318

Réponse publiée le : 14 mars 1994, page 1264